

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2026 / 3 / 8SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
« GYMNASTIQUE LES
JEUNES »-
ANNEE 2026DATE DE CONVOCATION
20 Avril 2026DATE D'AFFICHAGE
20 Avril 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 19

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
REGISTRE AUX
DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Sept Avril à 19 heures 00 minute,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND
Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE
Virginie, RECLOUX Hélène, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU
Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric
M. RONDOUX Thierry donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent
M. VANDAELE Jean-Christophe donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER
Isabelle
Mme PAVY Stéphanie
M. DELBROUCQ Damien
M. REVEILLON Eric

Absent(e)(s) :

A été nommée secrétaire : Madame WAQUET Johanne

*Compte tenu de leur implication dans l'association, Madame Stéphanie PAVY,
Monsieur Damien DELBROUCQ et Monsieur Eric REVEILLON quittent la salle,
ne prenant part ni aux débats ni au vote.*

Il est proposé de fixer comme suit le montant de la subvention à accorder à
l'association « Gymnastique Les Jeunes » en 2026.

Subvention association 2026		
65748	GYMNASTIQUE LES JEUNES	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité
la proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal ZOUTE

Page



Paraphe